



MAIRIE DE LA VERDIERE
COMPTE-RENDU
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 aout 2016

Présents : MM., BLANC Laurent, BUISSON Frédéric, BEN ALI Zaïna, CHARRAT Jean-François, CHATARD Annie, CHATARD Hervé, DEBORDEAUX Michelle, DUVAL Denis, GEORGES Marie-Ange, MATHIEU Jean-Marc, SANDJIVY Sylvie, MARIGNANE Gérard, SANNA Magali, ZICKGRAF Didier,

Absents : DEROSE David, ESTIENNE Bernard, MELANO Yolène, PAOLETTI Cécile, ROGIER Gilles

Procurations : ROGIER Gilles à CHATARD Hervé, PAOLETTI Cécile à Michelle DEBORDEAUX, Bernard ESTIENNE à DUVAL Denis.

Secrétaire de séance : Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire. Madame Michelle DEBORDEAUX ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Approbation du compte rendu de la séance du 4 juillet 2016

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

I - CREATION DE POSTE DE TECHNICIEN TERRITORIAL

Monsieur le Maire Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Il propose, compte tenu du départ à la retraite d'un adjoint technique et des nécessités du service, la création dans le service technique de la commune d'un emploi de technicien territorial.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

II - PRET DU MINIBUS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°48/2015 en date du 16/11/2015, et la délibération n°20/2016 en date du 11/04/2016 relative au prêt du minibus communal aux associations.

Il sollicite l'avis du conseil sur le prêt gratuit de ce véhicule aux associations qui organisent des sorties payantes.

La question est posée de savoir si le minibus peut être prêté à une association qui affiche un prix pour la sortie (48 €) alors que le prêt du minibus est gratuit et que nous n'avons aucun moyen de savoir si les personnes transportées sont des adhérents. Deuxièmement, le problème soulevé est que le car charge depuis la Verdrière via Varages, Tavernes et Barjols pour une destination qui ne semble pas dédiée aux seuls jeunes et dont le but n'est pas culturel.

Après lecture des délibérations, aucune modification n'apparaît possible pour éviter cette dérive.

M.CHARRAT indique que la situation n'a pas de solution et que l'on est piégé....

Après en avoir débattu, le conseil n'apporte pas de modification aux délibérations existantes.

III – VALIDATION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'un courrier de la sous-préfecture qui a souligné l'obligation de nommer des membres titulaires et suppléants.

Il soumet le tableau ci-dessous à l'approbation du conseil :

<u>COMMISSIONS</u>	<u>Membres</u>
Finances	Titulaires : Hervé CHATARD Gilles ROGIER Michelle DEBORDEAUX Suppléants Bernard ESTIENNE Magali SANNA
Travaux Projets structurels	Titulaires : Gérard MARIGNANE Hervé CHATARD Michelle DEBORDEAUX Denis DUVAL Suppléants Frédéric BUISSON Jean-François CHARRAT
Urbanisme	Titulaires : Hervé CHATARD Laurent BLANC Michelle DEBORDEAUX Jean-François CHARRAT Frédéric BUISSON Suppléants : Denis DUVAL Gilles ROGIER
Appels d'Offres	Titulaires : Michelle DEBORDEAUX Gilles ROGIER Jean-Marc MATHIEU Suppléants : Gérard MARIGNANE Laurent BLANC Jean-François CHARRAT
Ecole / Jeunesse	Titulaires : Hervé CHATARD Sylvie SANDJIVY Magali SANNA Marie-Ange GEORGES Suppléants : Zaïna BEN ALI Laurent BLANC Didier ZICKGRAF Yolène MELLANO

<u>COMMISSIONS</u>	<u>Membres</u>
Communication	Titulaires : Michelle DEBORDEAUX Suppléants Zaïna BEN ALI Jean-Marc MATHIEU
Relations Asso Commerces et presse	Titulaire Sylvie SANDJIVY Suppléant Zaïna BEN ALI
Commission Sub. Asso	Titulaires Hervé CHATARD Gilles ROGIER Marie-Ange GEORGES Suppléants Michelle DEBORDEAUX
Commission extra communales	Gérard MARIGNANE
Employés communaux	Titulaires Bernard ESTIENNE Jean-Marc MATHIEU Suppléant Michelle DEBORDEAUX
Développement durable Agriculture /Forêt- CCFF / Tourisme	Titulaires G. MARIGNANE Cécile PAOLETTI Suppléants Didier ZICKGRAF Frédéric BUISSON Annie CHATARD Jean-François CHARRAT

M. CHARRAT demande que tous les membres d'une commission soient réunis, pas seulement les titulaires.
Monsieur le Maire accepte la proposition.

Il demande également que Mme Marie-Ange GEORGES soit suppléante de la commission Associations-commerce-presse.

Monsieur le Maire dit que le tableau sera rectifié. Par ailleurs, il conviendrait de remplacer M. Bernard ESTIENNE à la commission *Personnel*, compte tenu de la démission de ce dernier du poste d'adjoint aux travaux, par M. Gérard MARIGNANE élu sur ce poste.

Après information à la personne intéressée, la rectification pourra être réalisée.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

M. MATHIEU indique qu'il serait pertinent d'apporter également des modifications à certaines délégations, notamment celle relative aux relations avec les armées.

La règlementation fixe un nom précis à ce domaine de compétences (Cérémonial, liens avec les associations patriotiques, information auprès de la jeunesse, accueil des unités militaires sur la commune, etc.), à savoir : *Correspondant défense*. De plus, cette délégation ne prévoit pas de suppléant.

Une réponse sera apportée au prochain conseil.

IV- DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA DRAC

CONSERVATION ET RESTAURATION DU RETABLE ST JOSEPH
EN BOIS POLYCHROME DE L'EGLISE PAROISSIALE – DERNIERE PHASE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de poursuivre la restauration du retable St Joseph en bois doré polychrome datant du XVII^{ème} siècle se trouvant actuellement dans l'Eglise paroissiale de l'Assomption.

Il rappelle que cette œuvre fait partie du patrimoine des Verdiërois et qu'elle date de 1640. Elle est inscrite comme objet mobilier classé au titre des monuments historiques et à ce titre la Commune peut bénéficier d'une aide financière allouée par la Direction des Affaires Culturelles.

Ce retable a déjà fait l'objet de travaux de restauration et de conservation.

La dernière étape de la restauration consiste au nettoyage de la surface et à la réintégration de la polychromie. Le montant de ces travaux est estimé à 24 401 € HT.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

V – AUTORISATION DE SIGNATURE BAIL TDF POUR INSTALLATION D'UN PYLONE DE RADIOTELEPHONIE

Monsieur le Maire Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de bail avec la société TELE DIFFUSION DE FRANCE (TDF) pour l'édification d'un site radioélectrique composé d'équipements techniques au sol et d'un pylône supportant des antennes.

Le bail porte sur un terrain de 150 m² au lieu-dit L'Auvière sur la parcelle B 1783.

Le loyer annuel comprend une partie fixe d'un montant de 1000 € et une partie variable calculée en fonction du nombre d'opérateurs disposant des équipements.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de bail et il demande au Conseil de bien vouloir en délibérer et l'autoriser le cas échéant à signer le bail entre la commune de La Verdière et TDF.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

VI- QUESTIONS DIVERSES

- **Garderie périscolaire :**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de son intention de déclarer la garderie pour bénéficier des aides de la CAF.

Il dit qu'une nouvelle directrice est recrutée sur un contrat aidé (20 heures pris en charge par l'Etat à 90% et 10 heures à notre charge) elle dirigera les Naps, l'ALSH, la garderie et la pause méridienne. Son contrat aura une durée d'un an renouvelable une fois.

Il précise que le logement vide à ce jour rue sous l'église lui sera loué 250 €/mois.

Compte tenu des améliorations que nous pourrions apporter au service et l'apport d'un personnel supplémentaire à son bon fonctionnement, il est proposé de demander une participation familiale qui pourrait être de 1€ les 2 séances (matin et soir) ou 0.50 € la séance (matin ou soir).

Monsieur le Maire dit que la délibération de la création et des tarifs de la garderie sera prise lors du prochain conseil municipal afin de regarder au plus près la réglementation qui s'applique notamment pour les enfants de moins de 6 ans.

Et pour permettre de communiquer aux parents la création de ce nouveau service, son application se fera à la rentrée de la Toussaint.

- **Installation d'un nouveau médecin**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le médecin qui souhaite s'installer sur notre commune a été reçu. Une visite a eu lieu de la Salle des Jeunes (Ste Cécile) qui a globalement satisfait malgré quelques inconvénients notamment par rapport à son emplacement.

La question du loyer est de nouveau abordée mais aucune décision n'a été prise car l'aménagement de la salle communale nécessite des travaux au niveau de l'accessibilité de l'entrée, de la remise en état des sols et murs.

- **PLU**

M. Laurent BLANC rappelle que le règlement écrit du PLU a été adressé à chaque conseiller et que le but est de recueillir des remarques.

- **Lavoir de la Gouargo**

Monsieur le Maire indique qu'une première journée avec les bénévoles a eu lieu pour commencer la restauration du lavoir. Malheureusement, on déplore aussitôt des dégradations dues à un feu sur un mur en pierres.

Ce phénomène se poursuit dans nos communes, créant ainsi un grand désarroi quant aux solutions à envisager, peut-être des caméras de surveillance !

La séance est levée à 20 heures

